

COMMUNES	ACCUEIL AVEC UN CONSEILLER	BORNE INTERNET
AOUSTE SUR SYE	CCAS : Mairie, avenue Amédée Terrail. Prendre RDV avec la secrétaire de mairie au 04 75 25 04 20. Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.	
CREST	MSA : 86 bd du 6 Juin 1944. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h30 (sauf vendredi après midi fermeture 15h45). CCAS : quai Bérengier de la Blache. Tél. 04 75 25 64 75. Accueil du public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, l'après midi sur RDV uniquement.	PÔLE EMPLOI : 11 rue des Anciens Combattants Doutreme – espace Louis. Horaires disponibles sur pole-emploi.fr ou en appelant le 39 49
DIE	CCAS : 2 place de l'Hôtel de ville. Tél. 04 75 21 08 82. Accueil du public du lundi au vendredi de 9h à 12h. MSA : 8 place de la République. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h30 (sauf vendredi après midi fermeture 15h45)	EPI CFPPA de Die : Avenue de la Clairette. Tél. 04 75 22 04 19
LUC EN DIOIS	Mairie : grand rue. Tél. 04 75 21 68 38	Espace public internet : grande rue. Tél. 09 63 52 20 85. Mardi et jeudi de 14h à 17h, vendredi de 9h à 12h, mercredi 18h à 22h (les semaines impaires) et samedi de 14h à 17h (les semaines paires)
SAILLANS		Club Informatique : rue Raoul Lambert. Tél. 04 75 22 31 71. Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h, samedi de 9h30 à 12h

COMMUNES	ACCUEIL AVEC UN CONSEILLER	BORNE INTERNET
DIEULEFIT		Collectif citoyen du Pays de Dieulefit : 23 rue du Bourg. Tél. 09 61 66 38 95
ESPELUCHE	CCAS : quartier Guillaumière. Tél. 04 75 46 60 36. Lundi de 8h à 12h et de 13h à 16h, mercredi et jeudi de 13h à 16h, vendredi de 8h à 12h	
MONTÉLIMAR	CAF : 27 rue Paul Langevin, quartier Nocaze. Lundi de 13h à 16h, du mardi au vendredi de 9h à 11h30 et de 12h30 à 16h MSA : 18 rue Chabert. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h30 (sauf vendredi après midi fermeture 15h45) CCAS : place du Temple. Tél. 04 75 46 92 43. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h	PÔLE EMPLOI : 4 rue Rodolphe Bringer. Horaires disponibles sur pole-emploi.fr ou en appelant le 39 49
NYONS	MSA : 8 rue Madier de Montjau. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h30 (sauf vendredi après midi fermeture 15h45)	Association @SOFT : 25 rue de Dray de Meyne. Tél. 04 75 26 61 19. Lundi de 9h à 10h, mardi de 9h à 10h, vendredi de 9h à 12h Pôle-Emploi : place de l'ancienne Mairie, salle Mussigman. Horaires disponibles sur pole-emploi.fr ou en appelant le 39 49
PIERRELATTE		PÔLE EMPLOI : Maison Emploi et Formation, 3 rue Jean Charcot. Horaires disponibles sur pole-emploi.fr ou en appelant le 39 49
SAINT NAZAIRE LE DÉSERT		Office du Tourisme Vallée de la Roanne : Tél. 04 75 27 53 10. Horaires hiver : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15h à 17h. Horaires d'été : du lundi au samedi de 9h à 13h et de 16h à 18h, dimanche 10h à 12h
SAINT PAUL TROIS CHATEAUX	CCAS : 38 av. G. de Gaulle. 04 75 04 49 00. Lundi et vendredi de 8h à 12h, mardi, mercredi, jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30	
TOURRETTES (LES)	CCAS : place de la Mairie. Lundi, mardi de 8h à 12h, vendredi de 8h à 17h et avec possibilité de prendre RDV	
VALOUSE	CCAS : Mairie le Village. Tél. 04 75 27 75 92 - Vendredi de 8h à 15h	

Le Revenu de solidarité active (RSA)



Compléter les revenus du travail

Lutter contre l'exclusion

Accompagner vers l'emploi



LE DÉPARTEMENT



Qu'est-ce que le RSA ?

Une allocation :

Vous êtes sans activité :

Le RSA garantit un revenu minimum aux personnes sans emploi.

Vous exercez ou reprenez une activité professionnelle :

Le RSA complète les revenus du travail lorsqu'ils sont modestes. Vous pouvez ainsi cumuler les revenus du travail et le RSA.

Un accompagnement vers l'emploi :

Si vos revenus professionnels sont inférieurs à 500 euros par mois, vous devez vous impliquer dans **une démarche active d'insertion sociale ou de recherche d'emploi**.

Vous signez alors un **contrat** par lequel vous vous engagez à poursuivre les objectifs nécessaires à l'évolution de votre projet d'insertion. Dans le cas contraire, vous risquez une suspension du versement du RSA ou une diminution de son montant.

Vous pouvez en bénéficier...

■ Si vous avez plus de 25 ans ou moins de 25 ans avec un enfant né ou à naître.

■ Si vous avez moins de 25 et avez travaillé au moins 2 ans dans les 3 dernières années.

■ Le RSA est calculé en fonction de la composition de votre famille :
Personne seule ou en couple ;
Avec ou sans enfant à charge (jusqu'aux 25 ans de l'enfant)

■ Le RSA est calculé en fonction de l'ensemble de vos ressources :

- Les revenus d'activité
- Les prestations familiales
- Les autres revenus (pensions alimentaires, revenus fonciers, indemnités...)

Le montant du RSA est recalculé tous les trois mois. Vous devez donc déclarer vos ressources trimestriellement.



Tous droits réservés

Quelles démarches ?

1^{ère} étape : faites le test RSA

Pour cela, vous avez

3 possibilités :

1 Par Internet :

- www.caf.fr
- ou www.msa26.fr pour les exploitants et les salariés agricoles.

Un accès à ces sites Internet est disponible sur les bornes Pôle emploi et dans les espaces publics internet. (se reporter aux tableaux, coordonnées de couleur rouge)

2 Par téléphone :

- CAF : **0810 25 26 10** (prix d'un appel local depuis un poste fixe)
- MSA : **04 75 75 68 68**

3 Avec l'aide d'un conseiller dans les points d'accueil

(se reporter aux tableaux)

2^{ème} étape : le test indique que vous avez droit au RSA

Comme cela est indiqué à la fin du test :

1 Remplissez un formulaire (à télécharger ou à demander à un conseiller) et renvoyez-le avec les pièces justificatives à la CAF ou à la MSA

OU

2 Prenez un rendez-vous avec un service instructeur :
La liste des services instructeurs est disponible sur les sites :
www.caf.fr/votre_caf,
www.msa-ardeche-drome-loire.fr ou
www.ladrome.fr
ou auprès d'un conseiller du point d'accueil.



Tous droits réservés

IMPORTANT : Pour réaliser ce test vous devez connaître pour chaque membre de votre famille :

- Les revenus d'activité des trois derniers mois
- Le montant des autres ressources perçues pour la même période
- Le montant des prestations familiales reçues le mois dernier (hors aide au logement).

Points d'accueil RSA

COMMUNES	ACCUEIL AVEC UN CONSEILLER	BORNE INTERNET
Drôme des Collines	ROMANS CAF : les Azalées, rue Charles Péguy, quartier de la Monnaie. Lundi de 13h à 16h, du mardi au vendredi de 9h à 16h sans interruption MSA : 4 bd Marx Dormoy. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h30 (sauf vendredi après midi fermeture 15h45) CCAS : 44 rue Palestro. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h	PÔLE EMPLOI : 2 bis rue Jean-Joseph Mounier. Horaires disponibles sur pole-emploi.fr ou en appelant le 39 49 Médiathèque Simone de Beauvoir : Rue Sabaton. Tél. 04 75 72 79 70 Médiathèque la Monnaie : Rue Ninon Vallin. Tél. 04 75 70 33 58
	SAINT JEAN EN ROYANS	Association les Tracols : 78 rue Jean Jaurès. Tél. 04 75 05 22 96
	TAIN L'HERMITAGE TOURNON	PÔLE EMPLOI : ZAE Parc de Champagne à Tournon. Horaires disponibles sur pole-emploi.fr ou en appelant le 39 49
Grand Valentinois	BOURG LÈS VALENCE	Association CLI-L@ : 96 ter chemin du Valentin. Tél. 04 75 83 90 54 Mardi de 10h à 12h et de 16h à 19h, mercredi de 10h à 12h et de 14h à 19h, jeudi de 10h à 12h et de 16h à 19h, vendredi de 14h à 19h et samedi 14h à 18h
	VALENCE	CAF : 10 rue Marcel Barbu (centre commercial Valence 2). Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 sans interruption MSA : 29 rue Frédéric Chopin. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h30 (sauf vendredi après midi fermeture 15h45) Association Antidote : 40 rue Verdi. Tél. 04 26 50 57 30 - 06 43 35 22 52 Tous les jours de 10h à 18h PÔLE EMPLOI : 41 rue Amblard ou 34 rue du Docteur Abel. Horaires disponibles sur pole-emploi.fr ou en appelant le 39 49

Financé par l'Etat et le Département, le RSA est géré et versé par la Caisse d'Allocations familiales (CAF) ou la Mutualité sociale agricole (MSA). L'organisation locale est pilotée par le Département.